

Publié par : marie-ange.torres
Date de dépôt : 22/04/2026
Date de retrait : Non défini



CERTIFICAT D’AFFICHAGE



d’une demande d’autorisation de construire, c ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) ass d’une demande d’approbation d’un Agenda d’accessibilité programmée (Ad’ap)

Publié le 22/04/2026

Cadre réservé à la mairie

Le projet **Aménagement de l'espace de vie et son espace extérieur (jardin)**
Sur un terrain situé à : **51 rue Albert Rey 13110 PORT DE BOUC** ayant fait l’objet d’une
demande enregistrée sous le n° **AT 013 077 26 00004**,
Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l’urbanisme (décrit dans le code de
l’urbanisme aux articles A423-1 et suivants).....
déposée à la mairie le :
20/04/2026
par : **Association des foyers de province (AFP)**,
Domicilié(e) : **31 rue Saint Sébastien 13006 MARSEILLE 06**

Cachet de la mairie



Le projet est autorisé à défaut de réponse dans un délais de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus.

Délais et voies de recours

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l’autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété)